



COMMISSION EUROPÉENNE

Direction générale de la Traduction

Direction S - Stratégie de la traduction et multilinguisme
S.3 - Multilinguisme et études de traduction

Bruxelles, le 26 octobre 2010

dgt.s.3(2010)742005

Stratégie relative au master européen en traduction (EMT)

1. Contexte

Le projet visant à mettre en place un master européen en traduction est né alors que la profession était en pleine mutation. Les progrès technologiques rapides, la mondialisation de la communication et les bouleversements historiques, en Europe et ailleurs, ont placé le multilinguisme sur le devant de la scène internationale, et le secteur des langues au premier rang du marché mondial. Dans ce nouvel environnement, alors que les besoins en traducteurs hautement qualifiés croissaient rapidement, la pénurie de traducteurs et de services linguistiques sur le marché du travail devenait préoccupante.

La direction générale de la traduction (DGT) de la Commission européenne, compte tenu de sa dimension, de sa structure et des technologies de pointe sur lesquelles elle s'appuie, ainsi que de son besoin de professionnels hautement qualifiés, se doit tout particulièrement de montrer la voie dans ce domaine et d'aider la profession à relever les défis d'un environnement de plus en plus multilingue.

C'est dans ce contexte que la DGT a conçu le projet EMT, initiative visant à promouvoir un enseignement de qualité dans le domaine de la traduction et à accroître le nombre de traducteurs disponibles dans l'Union européenne. À cet effet, les universités européennes sont encouragées à proposer des masters en traduction qui satisfont aux exigences professionnelles communément admises, orientées vers le marché.

La création du réseau EMT a été motivée par les aspects stratégiques suivants:

- la progression rapide des besoins de services linguistiques de haut niveau, une industrie en plein essor tant au niveau européen qu'au niveau mondial;
- l'augmentation du nombre de langues officielles de l'Union européenne (UE), qui est passé de 11 à 23 entre 2004 et 2007, mettant en évidence le manque de traducteurs sur le marché du travail et l'offre insuffisante de professionnels qualifiés, ainsi que l'intérêt particulier de la DGT pour les langues des pays susceptibles de rejoindre l'UE au gré des futurs élargissements.

De nombreux acteurs ont concouru au succès du projet EMT au cours des différentes phases de son élaboration. La DGT a encouragé les universités européennes dispensant des formations en traduction à participer à la création d'un **label de qualité**. Les conférences EMT, organisées régulièrement depuis 2006, ont été mises sur pied pour rassembler la communauté des traducteurs et l'amener à réfléchir sur les meilleures façons d'atteindre les objectifs du projet. Ces efforts ont abouti à l'accord sur les exigences de qualité de l'EMT, à

une première sélection de programmes et au lancement du réseau EMT en 2009. Tout au long de cette phase, la DGT a été au cœur du projet, mettant ses ressources à profit pour le promouvoir et servir de lieu d'échanges et d'intermédiaire entre de nombreuses universités européennes et d'autres acteurs tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'Union.

2. Objectifs

Initiative unique fondée sur le partenariat entre la DGT et les programmes de formation de traducteurs en Europe, le réseau EMT vise avant tout à favoriser l'acquisition de compétences spécifiques tout en validant des programmes de formation qui répondent aux **exigences de qualité EMT** communément admises.

Les grandes orientations du réseau EMT sont les suivantes:

- le réseau vise à permettre aux étudiants d'acquérir des **compétences de haut niveau**, et à promouvoir les **valeurs européennes** dans les programmes de formation et les universités de l'Union;
- il vise à **attirer** davantage d'établissements désireux d'améliorer la formation des futurs traducteurs;
- il cherche également à **aider** les établissements qui souhaitent améliorer leurs programmes, tout en leur offrant la possibilité d'acquérir davantage de notoriété au niveau local;
- il suppose l'ouverture d'une procédure visant à faire protéger le **nom et le logo EMT** en tant que **marque déposée**.

3. Le réseau EMT

3.1. Création du réseau

Dès lors que certaines universités proposent différents programmes, dont tous ne sont pas conformes aux exigences de l'EMT, l'**adhésion** est ouverte aux **programmes** plutôt qu'aux **établissements**. Toutefois, un programme n'étant généralement doté ni d'un statut juridique, ni d'une personnalité morale, c'est à l'établissement chargé de sa gestion qu'il revient de le représenter à des fins juridiques, notamment pour l'octroi des licences d'utilisation de la future marque déposée EMT.

Les programmes qui répondent aux exigences de l'EMT remplissent les conditions requises pour être **membres** du réseau. Pour des raisons administratives, tous les programmes de l'Union européenne sont membres de plein droit, tandis que les programmes des autres pays éligibles¹ peuvent se voir octroyer le statut d'**observateur**. Les membres à part entière et les observateurs effectuent des tâches opérationnelles au sein des groupes de travail institués par le Conseil de l'EMT. Seuls les membres ont le droit de vote.

¹ Les pays éligibles extérieurs à l'Union européenne sont les pays candidats et candidats potentiels à l'adhésion à l'UE, les pays participant à la politique européenne de voisinage (PEV), les pays de l'Espace économique européen (EEE), la Suisse et la Russie. La liste des pays participant à la PEV peut être consultée sur le site http://ec.europa.eu/world/enp/partners/index_fr.htm

Les programmes candidats qui ne satisfont pas encore à tous les critères d'adhésion au réseau reçoivent le statut de **candidat**.

Les membres du réseau peuvent utiliser la dénomination «membre du réseau EMT» dans leurs relations avec l'extérieur.

Le nombre de membres et d'observateurs n'est pas limité.

La durée maximale d'appartenance au réseau est de quatre ans. À l'issue de cette période, les membres peuvent renouveler leur demande d'adhésion.

3.2. Rôle du réseau EMT et soutien de la DGT

Le réseau EMT est appelé à contribuer activement à promouvoir la formation des traducteurs dans toute l'Europe et au-delà de ses frontières; ses membres sont tenus de planifier et d'effectuer des activités spécifiques (mise au point des programmes de cours, échanges d'étudiants et d'enseignants, autres activités de coopération), conjointement avec d'autres membres et candidats, en vue de mettre en valeur la profession de traducteur dans l'UE. La DGT aidera le réseau EMT dans la mise en pratique de ces activités, par les moyens suivants:

- En collaboration avec des experts universitaires, la DGT continuera d'affiner la liste des compétences proposée, d'adapter ces compétences en fonction de l'évolution de l'environnement professionnel et d'établir une liste correspondante d'acquis pédagogiques. Pour ce faire, elle consultera le réseau EMT, ainsi que les organisations européennes et internationales, et tiendra compte des besoins du marché.
- La **conférence EMT** constituera toujours un espace de rencontre, de réflexion et d'échange des meilleures pratiques.
- D'autres conférences thématiques ponctuelles pourront être organisées, soit par la DGT, soit par des membres pour d'autres membres.
- La DGT assurera le secrétariat du réseau jusqu'à nouvel ordre; cette tâche inclut l'**hébergement** d'un **site** Web permettant aux parties intéressées d'obtenir des informations sur les programmes disponibles dans chaque pays et d'un site Web d'accès restreint (Wiki) destiné à **faciliter** l'échange d'informations.
- La DGT s'attachera à **fournir des informations concernant le réseau EMT** aux parties intéressées et à donner des conseils portant sur des questions pratiques aux universités désireuses d'améliorer leurs programmes, en particulier dans les pays souffrant d'une pénurie de traducteurs qualifiés.
- La DGT s'emploie actuellement à promouvoir un programme dans le cadre duquel certains membres du personnel font des séjours de quatre à six semaines dans des universités ou des établissements publics des États membres afin de perfectionner leur connaissance d'une langue étrangère ou leur connaissance d'un sujet dans leur propre langue, tout en faisant profiter les étudiants d'une expérience directe de la traduction au niveau européen (programme VTS, «**Traducteur invité**»). Un autre volet EMT-VTS prévoit des visites d'une semaine au sein du réseau EMT afin de répondre aux exigences spécifiques du réseau. Parmi les bénéficiaires pour les universités d'accueil figurent:

- l'apport de conseils sur la meilleure façon de remplir les obligations découlant de l'adhésion au réseau EMT,
 - la mise à disposition d'informations sur les compétences exigées des traducteurs professionnels dans les institutions de l'UE,
 - le partage d'informations sur l'organisation d'un service de traduction à l'échelon institutionnel,
 - le partage d'une expérience pratique du métier de traducteur lors d'ateliers, etc.
- Les **stages non rémunérés** à la DGT sont ouverts en priorité aux étudiants inscrits dans les programmes participant au réseau. Il s'agit de stages de quatre semaines que les participants effectuent à leurs frais à la direction générale de la traduction (dans les départements linguistiques des langues correspondant aux leurs).

3.3. Aperçu des avantages et obligations découlant de l'adhésion au réseau EMT

Avantages	Membre	Observateur	Candidat
Possibilité de contribuer au développement du réseau EMT.	X	X	X
Informations en amont sur l'état d'avancement du programme EMT.	X	X	X
Mise à disposition de listes des personnes responsables de programmes dans des domaines similaires.	X	X	X
Assistance de membres du réseau ou de la Commission pour l'élaboration de programmes répondant aux exigences de l'EMT.			X
Utilisation d'un site d'accès restreint pour l'échange d'informations avec d'autres programmes.	X	X	X
Utilisation du label «Membre / Observateur du réseau EMT».	X	X	
Certificat d'adhésion et utilisation du logo EMT.	X		

Obligations	Membre	Observateur	Candidat
Proposer dans son université un master répondant aux exigences de l'EMT.	X	X	
Participer au développement du réseau EMT dans son pays.	X	X	
Dans la mesure du possible, assurer la liaison avec les organismes nationaux d'accréditation des programmes d'études dans son pays.	X	X	
Encourager une collaboration plus étroite, au niveau européen, entre les universités et les autres établissements d'enseignement supérieur qui dispensent des formations de traducteurs.	X		
Entreprendre des activités de coopération spécifiques au sein du réseau.	X	X	
Guider des candidats et conclure des accords de jumelage.	X	X	
Contribuer aux activités des groupes de travail.	X	X	

4. L'avenir du réseau EMT

Au cours des trois dernières années, le projet EMT est devenu un projet phare, dont les résultats devraient profiter à l'Europe, au monde universitaire et à la profession de traducteur dans son ensemble. À l'issue du lancement réussi du premier appel à candidatures pour la participation au réseau EMT et de la sélection de 34 programmes satisfaisant aux critères EMT (la liste des candidats retenus peut être consultée sur le site Web du réseau), le réseau EMT est devenu une réalité. Le moment est venu de renforcer la collaboration entre les universités répondant aux exigences de l'EMT et d'accroître la valeur ajoutée européenne du projet.

Les 8 et 9 décembre 2009, la DGT a organisé à Bruxelles la **première conférence du réseau EMT**, première étape concrète du démarrage des activités du réseau. Cette conférence a rassemblé les membres du réseau, qui ont adopté les principes de gouvernance de l'EMT et élu le **Conseil de l'EMT**.

La conférence annuelle de l'EMT constitue pour les membres un événement majeur qui leur donne l'occasion de débattre en réunion plénière du fonctionnement et de l'évolution du réseau. Compte tenu du caractère ouvert du réseau EMT, la conférence accueillera également, sous réserve de disponibilité budgétaire, les candidats et les établissements ayant manifesté leur intérêt récemment.

Le **deuxième appel à candidatures pour la participation au réseau EMT** a été publié en septembre 2010 et la date limite de dépôt des candidatures a été fixée au 10 décembre 2010. C'est l'occasion pour d'autres programmes de traduction admissibles, d'introduire une demande d'adhésion.

L'objectif ultime du réseau EMT est d'instaurer une association européenne autonome de programmes d'excellence en matière de formation des traducteurs.

Sélection EMT: calendrier indicatif

15 septembre 2010	Engagement de la procédure de sélection EMT 2010
11 au 13 octobre 2010	Conférence EMT 2010
10 décembre 2010	Date limite de dépôt des candidatures pour la sélection EMT 2010
7 – 11 Février 2011	Évaluation des candidatures
15 mai 2011	Communication des résultats
2013	Sélection EMT